

## BETH DIN DE LYON ET DE DE LA REGION

## Tribunal Rabbinique du Grand Rabbinat de Lyon et de la Région **POUVOIR**

Je soussigné	ère à exclure pour moi, tout droit de propriété sur cette nent ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble
téléphone :	
Et en même temps, de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'Hamets, le lieu, local, emplacement où se trouve entreposé le 'Hamets de n'importe quelle substance.	
Je donne à <b>Monsieur le Rav Y. TEBOUL</b> , tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos, je déclare en guise de serment, nul et non avenu tout acte de nature à annuler le mandat donné à <b>Monsieur le Rav Y.TEBOUL</b> et, en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque nature que ce soit.	
Je cède à <b>Monsieur le Rav Y. TEBOUL</b> toutes les sommes qi seront payées pour la location ou à la vente du 'Hamets.	
Lieu où est entreposé le 'Hamets	Nature du 'Hamets
Fait leSignature	

di

Ce document doit être déposé au Secrétariat du CIV 4 rue Malherbe 69100 VILLEURBANNE Avant le Jeudi 25 Mars à 12h00 au plus tard au CIV ou le vendredi 26 Mars 9H30 au Beth Din de Lyon 317 rue Duguesclin -69007 LYON

N'envoyez pas ce document par la Poste, ni par fax, et ni par e-mail, nous ne prenons aucune responsabilité sur les documents envoyés par la poste, par fax et par e-mail.